



LAVAL AGGLOMERATION
1 place du général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL Cedex

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES
SERVICES DE MOBILITES DE LAVAL AGGLOMERATION**

COMMISSION DSP

PROCES VERBAL D'ANALYSE DES CANDIDATURES

L'an deux mille vingt-deux, le 20 avril à 10h00, la Commission de délégation de service public constituée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réunie dans les locaux de Laval Agglomération, en vue d'analyser les plis contenant les candidatures à la Délégation de service public pour l'exploitation des services de mobilités de Laval Agglomération.

Objet : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES SERVICES DE MOBILITE DE LAVAL AGGLOMERATION

Procédure : CGCT, articles L.1411-1 et R.1411-1 et suivants

Date limite de réception des candidatures : 4 avril 2022 à 12h00

Date de convocation : 07 avril 2022	Nombre de membres en exercice : 5 + le Président
	Nombre de membres présents ou représentés : 4

LISTE DES PRESENTS	QUALITE ET SIGNATURE
Membres avec voix délibérative	
Jean Pierre THIOT	Président ou son représentant
François BERROU	Titulaire / Suppléant (rayer la mention inutile)
Isabelle FOUGERAY	Titulaire / Suppléant (rayer la mention inutile)
Vincent PAILLARD	Titulaire / Suppléant (rayer la mention inutile)
Membres avec voix consultative	
Comptable de la Collectivité	
Représentant du ministre chargé de la concurrence	

- Le quorum est atteint : OUI
- La Commission peut valablement délibérer.
La séance est ouverte.

Deux pli ont été reçus avant la date et heure limite par les services de Laval Agglomération.

N° d'ordre d'arrivée	Nom ou raison sociale du candidat
1	RATP DEV
2	KEOLIS SA

La Commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des

travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Le rapport d'analyse des candidatures est annexé au présent procès-verbal.

DECISION :

Après examen des candidatures, la Commission décide d'admettre les candidats suivants à remettre une offre :

- RATP DEV
- KEOLIS SA

Le 20 avril 2022,

Les membres présents,
Ainsi fait et délibéré à Laval, les jours, mois et an susdits.

Signature du Président de la Commission et des membres de la Commission :	
THIOT Jean-Pierre	
PAILLARD Vincent	
FOUGERA Isabelle	
BENAW François	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220912-S5-CC-056-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022